



PREFET DE L'EURE

Evreux, le 25 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prévention du risque de pollution de l'eau aux solvants chlorés (tétrachloroéthylène ou PCE)

Les études et les expertises conduites depuis plus de 2 ans sur la pollution au PCE du captage d'eau potable de Normanville, fermé depuis 2010 en raison du dépassement des seuils recommandés par les autorités sanitaires, ont permis au préfet de l'Eure d'arrêter un plan d'actions visant à prévenir toute nouvelle pollution de ce type sur ce secteur. Ce plan d'actions a été élaboré en concertation avec les collectivités responsables de la distribution de l'eau potable concernées (GEA, CASE, SERPN, SIAEP d'Evreux Nord et d'Hondouville), l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Il a été identifié qu'un site situé dans la zone d'activités de Gravigny, occupé par une entreprise de nettoyage à sec qui utilisait du tétrachloroéthylène **par le passé** dans son process industriel, avait impacté la nappe. Le préfet a imposé à ce site, suivi par la DREAL au titre de l'inspection des installations classées, de mettre en œuvre des mesures de nature à maîtriser les sources de pollution présentes sur le site et leurs impacts éventuels vis-à-vis du milieu.

Le préfet a également décidé, en concertation avec les collectivités, de lancer une recherche approfondie afin d'identifier et d'éliminer toute autre source potentielle d'émission des polluants sur ce secteur de la vallée de l'Iton, ainsi que de connaître leur mode de propagation dans les nappes en raison des écoulements hydrauliques souterrains.

Dans le même temps, les collectivités responsables de la distribution de l'eau ont été invitées à lancer ou prioriser les études qui doivent permettre de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population afin de réagir rapidement en cas de contamination de leurs ouvrages.

Les contrôles sanitaires réguliers effectués par l'ARS montrent que l'eau actuellement distribuée est conforme aux normes de potabilité. Toutefois, le préfet a demandé un suivi renforcé de la qualité de l'eau sur les paramètres TCE/PCE et élargi aux autres usages (puits des particuliers, forages privés, irrigants,...).

Aussi, le préfet de l'Eure demande à tout particulier, agriculteur ou autre professionnel, détenteur d'ouvrages privés de prélèvement d'eau situés dans les communes de **Normanville, Gravigny, Brosville, La Vacherie, Tourneville, Hondouville, Saint-Germain-des-Angles et Houetteville**, de quelque nature que ce soit, d'en faire déclaration en mairie, en précisant l'usage et les caractéristiques techniques. Des analyses pourront être effectuées par l'ARS, à sa charge, dans le cadre de ce plan d'actions.



Mesures relatives au suivi de la qualité de l'eau potable distribuée dans la Vallée de l'Iton

Le tétrachloroéthylène (PCE) est un composé de la famille des organo-halogénés volatils. Ces substances n'ont pas une origine naturelle mais sont issues des activités humaines, industrielles ou urbaines. Leurs concentrations dans les eaux de surface sont limitées du fait de leur volatilité, tandis que dans les eaux souterraines, ils tendent à s'accumuler. Ces substances proviennent généralement de rejets d'effluents industriels infiltrés dans le sol, notamment des industries de nettoyage à sec et de nettoyage des pièces métalliques.

Le contrôle sanitaire de l'eau potable sous l'égide de l'ARS a mis en évidence au captage de Normanville des concentrations en tétrachloroéthylène supérieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/L depuis juillet 2009, sans toutefois dépasser la valeur sanitaire de 40 µg/L, à laquelle l'eau est interdite à la consommation. En 2010, le captage de Normanville était arrêté et ne distribuait plus d'eau à la population.

Depuis lors, les captages situés à l'aval immédiat du captage de Normanville ont été mis sous surveillance. Le suivi analytique met en évidence la présence de PCE dans certains d'entre eux, mais aucune non-conformité n'a été observée à ce jour : **l'eau distribuée à la population est donc conforme pour tous.**

Teneurs en PCE depuis 2010 :

Commune du captage d'eau potable	Moyenne (en µg/L)	Maximum (µg/L)
Brosville	2,9	5,8
Tourneville	0	0
Houetteville	0	0
La Vacherie	5,4	7,7

Dans le cadre du plan d'actions du préfet et de l'étude sur l'évolution du panache de pollution, le suivi de la qualité de l'eau potable est renforcé par un prélèvement mensuel effectué sur l'eau avant traitement pour chaque captage a minima jusqu'en décembre. Le périmètre du suivi est étendu aux captages d'Acquigny et Pinterville, bien en aval, mais qui par précaution ont été intégrés à la zone d'étude. Les prélèvements sont réalisés de façon simultanée afin d'établir une carte de la qualité de la nappe d'eau souterraine.



Mesures relatives aux installations classées

Le captage de Normanville, destiné à la production d'eau potable (environ 200 000 m³/an), n'est plus utilisé du fait du dépassement permanent de la norme admissible en tétrachloroéthylène (PCE). Le Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Evreux Nord (SIAEPEN), propriétaire de ce captage, a lancé une étude de recherche de l'origine des polluants réalisée par le bureau d'études Burgeap. Les conclusions de cette étude, rendue en mai 2012, montrent qu'un pic de concentration a été relevé sur le puits de l'entreprise INITIAL, entreprise de nettoyage à sec soumise à enregistrement sous la rubrique 2341 de la nomenclature des installations des classées. Elle était régulièrement déclarée depuis le 8 septembre 2008.

Action de la DREAL

Une visite d'inspection a été menée chez INITIAL le 15 juin 2012. A l'issue de cette visite, l'inspection des installations classées a demandé à l'exploitant de réaliser une étude des sols ainsi qu'une étude hydro-géologique permettant de déterminer l'influence du forage de l'entreprise sur l'écoulement de la nappe d'eau souterraine.

Les résultats de ces études ont été présentés le 23 janvier 2013 en préfecture. Les analyses de sol mettent en évidence un impact significatif en solvants chlorés dû à une utilisation de ces substances dans leur procédé jusqu'en 2006. L'analyse des eaux souterraines montre que les qualitomètres installés en aval hydraulique théorique sont les plus impactés tandis que ceux positionnés en amont hydraulique théorique présentent des teneurs plus faibles. Même si le lien entre cette pollution et celle rencontrée au niveau du captage de Normanville n'est pas encore démontré, les teneurs présentes dans les sols et les eaux souterraines nécessitent des mesures de gestion de la part de l'exploitant.

Un projet de plan de gestion pour résorber les sources fixes de solvants chlorés dans les sols et le panache de solvants dissous associés dans les eaux souterraines a été présenté devant le CODERST de l'Eure le 2 avril 2013. L'arrêté préfectoral correspondant a été signé le 16 mai 2013.

Autres contributeurs potentiels

Une étude confiée au BRGM devrait permettre d'évaluer le risque de pollution des captages en aval (Brosville, La Vacherie) et déterminer les termes sources potentiels pour la dépollution. De prime à bord, la vallée de l'Iton est susceptible d'avoir été contaminée, de Gravigny jusqu'à Houetteville (les coteaux de l'Eure et la vallée de l'Eure pourraient l'être aussi). Il est déjà acquis que les sols des anciennes activités ASPOCOMP FERROXDURE à Evreux (et, dans une moindre mesure, CRAY VALLEY à Gravigny) présentent des sources fixes de solvants chlorés résiduelles (action en cours depuis plusieurs années de la part de l'inspection des installations classées pour les faire éliminer). Des pressings, TS (traitement de surfaces,), garages... pourraient cependant aussi avoir eu un impact non négligeable sur le milieu.



Mesures relatives à la prévention du risque de pollution ultérieure

En considérant que d'autres sources d'émission de ces polluants sont possibles en dehors du site déjà identifié, une recherche élargie doit être menée pour détecter ces sources et anticiper la survenue éventuelle d'un panache de polluant dérivant suivant l'écoulement des eaux souterraines et susceptible d'atteindre les points de prélèvements d'autres captages. Une des emprises de la zone d'activités de Gravigny a été identifiée par l'étude conduite sur le cas du captage de Normanville. D'autres sites, dont ceux de la zone industrielle d'Evreux, peuvent être concernés.

Une étude doit préciser la zone de recherche et permettre de comprendre le fonctionnement de la nappe en vallée d'Iton de façon à prévenir et anticiper tout risque de pollution future.

Pour ce faire, deux sites d'observation des polluants seront mis dans un premier temps à l'amont et à l'aval de la zone d'activités de Gravigny.

Ces barrières d'observation recommandées pour pouvoir plus efficacement remonter aux sources de la pollution au PCE/TCE dans la vallée de l'Iton à l'aval d'Evreux ont deux objectifs :

- ✦ déterminer si une pollution significative arrive d'Evreux au sud de Gravigny,
- ✦ identifier le ou les secteur(s) par lequel/lesquels la pollution sort ou ressort de Gravigny au nord (aval hydraulique) pour aller vers le captage de Normanville.

Ces barrières peuvent être constituées de mini-piézomètres espacés de 100 à 200 m dans lesquels il sera possible d'effectuer des prélèvements d'eau pour analyser les teneurs en PCE/TCE. Plusieurs prélèvements d'eau et analyses sont prévus pour pouvoir analyser la stabilité ou l'évolution dans le temps des teneurs en PCE/TCE.

L'emplacement exact des barrières d'observation ne peut pas être déterminé à ce stade sans une visite préalable de terrain et une connaissance des pompages actifs et de leur mode de fonctionnement. L'emplacement **approximatif** est toutefois donné à titre indicatif sur la carte ci-dessous (rectangle rouge).

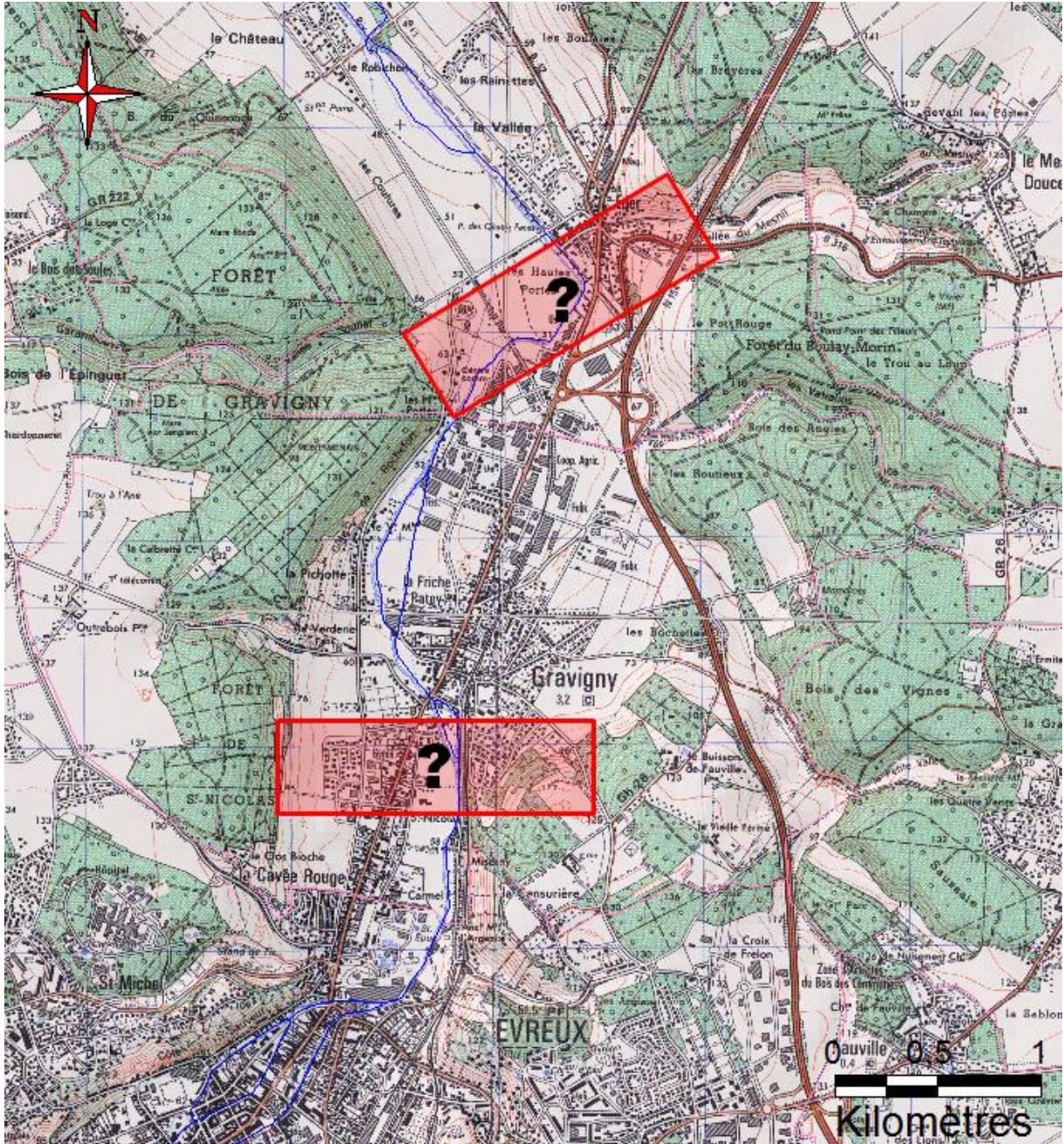
L'étude abordera également le fonctionnement hydraulique du secteur par la pose de piézomètres en période de hautes eaux et basses eaux pour modéliser les écoulements hydrauliques.

L'étude serait portée par le GEA avec la participation financière des 4 autres collectivités concernées (CASE, SERPN, SIAEP d'Hondouville et d'Evreux Nord) sous réserve de l'accord de leurs assemblées délibérantes. L'étude est estimée à 500 000 € et l'agence de l'eau la subventionne à 80%. Le BRGM interviendra comme expert et conseil.

Sans attendre le résultat de l'étude, les collectivités responsables de la distribution d'eau potable engageront ou prioriseront la sécurisation de la distribution de l'eau potable à partir des captages en Vallée d'Iton pour pallier rapidement à toute contamination de leurs ouvrages.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





Mesures relatives à la prévention du risque lié à la consommation de denrées arrosées ou irriguées

La question du risque présenté par la consommation de végétaux arrosés ou irrigués avec l'eau des forages ainsi que celui présenté par la consommation de denrées issues d'animaux abreuvés ou élevés dans de l'eau non potable au regard de la présence de TCE ou TPE a été posée. A ce jour, il n'existe pas de seuil réglementaire de la teneur dans l'eau en TCE et PCE à partir duquel il est considéré que les denrées issues d'animaux abreuvés avec cette eau ou élevés dans cette eau, sont consommables. De la même façon il n'y a pas de seuil à partir duquel l'arrosage ou l'irrigation des cultures n'est pas recommandé.

Le préfet a donc sollicité le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, en charge de la sécurité alimentaire. Le ministre a lui-même saisi l'agence nationale de sécurité sanitaire, de l'environnement et de la santé au travail (ANSES).

Si les données bibliographiques ne sont pas suffisantes pour rendre cet avis, un protocole d'échantillonnage sera mis en place dans les exploitations agricoles qui utilisent de l'eau de forage pour leur activité.